

CONSEIL CITOYEN

GARE, PELOUX-MAIL, CITADELLE

COMPTE RENDU

Conseil citoyen du 16 septembre (Espace de Loisirs UFCV, Structure de proximité Plateau Gare) – Compte rendu n° 2

Présents	Madame Huguette Peisset, co-animatrice « élue » du conseil citoyen Mesdames : J. Bozonnet ; M. Arpin ; C. Evieux ; I. Fraysse Piro ; V. Mestries ; AC Gauthier ; C. Fox Lefriche ; O. Klein Guichard ; M. Monin ; G. Schillinger ; M. Joly (Association Le Plateau) Messieurs : R. Curtet ; A. Colliat ; P. Viviant ; P. Gobet ; M. Lombard ; H. Jacquot ; P. Sermet ; D. Guichard ; A. Schillinger ; R. Gaget A. Alleysson (Association des amis de l'orgue et de la cathédrale) ; P. Seignemartin (Office municipal des sports) ; D. Bailly (Tennis Bourg Peloux)
Absents excusés	Mesdames : S. Armellin Gauthier ; M. Berger ; I. Faure (Cinéasteur) Messieurs : G. Beaufort ; P. Viviant ; J. Laderrière (Comité de l'Ain Handisport) ;
Absents	Mesdames : F. Philippon ; G. Bertillot Monsieur : G. Borneat ; D. Desroches ; P. Barbier

Benjamin Ziziemsky, Maire-Adjoint délégué à la Politique de la Ville et à la Démocratie locale accueille les conseillers citoyens et remercie Monsieur Alain Fehino, Président de l'association Le Plateau, d'avoir mis à la disposition des réunions du conseil citoyen l'Espace de Loisirs UFCV.

◆ ELECTION DU BUREAU ET DESIGNATION DU CO-ANIMATEUR HABITANT

Dans un premier temps, le conseil citoyen a procédé à l'élection de son Bureau. Pour mémoire, celui-ci se compose de 9 membres : 5 « habitants », 3 représentants du « collège des associations et acteurs socio-économiques », 1 élu désigné par le Maire pour co-animer le conseil citoyen.

Les conseillers citoyens du « collège des habitants » ont désigné leurs 5 représentants au sein du Bureau parmi les candidats déclarés. Il s'agit de Mesdames Joëlle Bozonnet, Martine Arpin, Christiane Evieux et Valérie Mestries ainsi que Monsieur Raymond Gaget. Ceux-ci participeront donc au sein du bureau à l'organisation des travaux du conseil. Ils siègeront avec Madame Maryse Joly, désignée par le « collège des associations et des acteurs socio-économiques ».

Deux sièges restent donc à pourvoir au sein du Bureau au titre de ce collège.

Le Bureau a ensuite choisi en son sein un co-animateur « habitant », Madame Joëlle Bozonnet qui conjointement avec Madame Huguette Peisset, élue municipale, animera le conseil citoyen « Gare, Peloux-Mail, Citadelle ».

◆ PRESENTATION DES PARCOURS CITOYENS

Le Pôle citoyen propose différentes réunions de « formation » sur des thématiques pouvant aider les conseillers citoyens à exercer leur fonction. D'ores et déjà 3 thématiques sont proposées en octobre et novembre aux conseillers : la commune, le budget de la commune et le développement durable. Viendront par la suite les thématiques du Plan Local d'Urbanisme ainsi que celles demandées par les conseillers citoyens en fonction de leurs besoins.

En outre, les conseillers citoyens peuvent, s'ils le souhaitent, participer aux 12^{ème} Rencontres de la démocratie locale qui auront lieu à Grenoble les 20 et 21 novembre 2009. Les personnes intéressées par cette manifestation, que ce soit pour participer à l'une ou l'autre des deux journées ou à l'intégralité de l'événement, devront faire connaître leur décision au Pôle citoyen qui s'occupera de mettre en place la logistique correspondante (transport, hébergement).

A la question d'un conseiller citoyen sur l'impact du coût des formations et de la participation aux 12^{ème} Rencontres de la démocratie locale de Grenoble sur les finances publiques de la Ville ainsi que sur l'image négative qu'elles pourraient véhiculer, il a été précisé par le Pôle citoyen que les 3 modules de formation sont dispensés en interne, par des agents municipaux et n'engendrent, par conséquent, pas de coût supplémentaire. Une conseillère citoyenne, a ajouté quant à elle qu'elle considérait ces formations non pas comme un privilège indu mais comme une nécessité pour entrer dans les « fonctions » de conseiller citoyen et parler en connaissance de cause.

◆ SUJET PROPOSE PAR LE MAIRE : LE VELO DANS LA VILLE

Le Pôle citoyen présente la consultation proposée aux Burgiens concernant les rues à double-sens de circulation pour les vélos.

Cette consultation est proposée à tous les conseils citoyens mais aussi à l'ensemble des citoyens à travers deux outils : le site de la ville (<http://www.bourg-en-bresse.fr/article/articleview/3151>) et deux journées de sensibilisation dans le cadre de la Semaine de la Mobilité¹. Un questionnaire est proposé aux habitants afin qu'ils expriment leur point de vue concernant les double-sens proposés au centre ville. Un exemplaire de ce questionnaire est distribué pour information aux conseillers citoyens.

Tous les conseils citoyens devront rendre un avis lors de leur prochaine séance plénière. La consultation se terminera au début du mois de novembre.

D'ores et déjà un certain nombre de questions et remarques ont été apportées par des membres du conseil :

-

¹ Le terme « Mobilité » a été choisi à l'échelle européenne et correspond à la traduction du terme anglais.

- Un conseiller citoyen remarque qu'à de nombreux endroits le marquage au sol des pistes cyclables s'interrompt ce qui ne permet pas d'avoir une bonne continuité des circuits.
- ⇒ Le plan cyclable a justement pour objectif d'apporter de la cohérence dans un périmètre où les aménagements cyclables avaient été effectués jusqu'à présent au fur et à mesure.
- Les conseillers sont plusieurs à noter le manque de parcs à vélos, un signe de l'augmentation du nombre d'usagers. Ce constat a également été dressé par le Service circulation-déplacement de la Ville qui a commencé un travail de repérage des lieux propices à l'installation de nouveaux arceaux à vélos. Ce sujet pouvant également faire l'objet d'un groupe de travail du conseil citoyen.
- Les vélos peuvent-ils circuler dans les zones piétonnes ? Il est rappelé que les vélos sont tout à fait autorisés à circuler dans les zones piétonnes à condition que ce soit *au pas* et sans occasionner de gêne aux piétons.
- Comment faire pour accéder au centre ville depuis les quartiers périphériques ? Comment relier les quartiers périphériques entre eux, en passant ou non par le centre ville ? Pour l'instant, seul le plan cyclable, qui concerne le centre ville, est soumis pour avis aux conseils citoyens. Cependant, il est mentionné que la création d'itinéraires jalonnés « malins » est en cours d'étude et seront proposés ultérieurement pour avis aux conseils citoyens.
- Propositions d'aménagements spécifiques émises par des conseillers citoyens
Avenue Alsace Lorraine : enlever un côté du stationnement ce qui permettrait de sécuriser les déplacements cyclables
Boulevard de Brou : pouvoir remonter le Boulevard du côté gauche

◆ INFORMATION CONCERNANT LES SAMEDIS PIETONS

Les 12 et 19 septembre sont les deux derniers samedis piétons. Des personnes de la ville seront présentes dans le centre ville afin d'interroger les habitants sur la façon dont ils ont vécu cette période de piétonisation. Le questionnaire est par ailleurs proposé en ligne sur le site de la Mairie. Un courrier aux habitants et aux commerçants de la zone sera également envoyé.

En conclusion

Le mot de la fin est laissé à Madame Joëlle Bozonnet, co-animatrice « Habitante » du conseil citoyen, qui se réjouit du thème traité et encourage les conseillers citoyens en perspective du travail à accomplir.

Le conseil citoyen a pris date pour le mois d'octobre pour poursuivre ses réflexions sur le vélo à Bourg-en-Bresse et proposer d'autres sujets de travail. Quant au Bureau, il se réunira le mardi 29 septembre pour organiser le fonctionnement et les travaux des prochaines réunions du conseil citoyen.